



**MUNICIPALITE DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH
PROVINCE DE QUEBEC**

1 – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 5 septembre 2023, à 19 h à la salle Les Générations.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Cathy Fontaine
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon
Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau
Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie
Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h.

2 – ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 août 2023;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Approbation des comptes payés d'août 2023 ;
 - 4.2. Approbation des comptes à payer en septembre 2023;
 - 4.3. Autoriser des frais d'adhésion, d'entente et d'abonnement :
 - Tourisme Bas-Saint-Laurent;
 - 4.4. Démission de la greffière-trésorière adjointe;
 - 4.5. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2024-2028 – Négociations entre le gouvernement du Québec et du Canada;
 - 4.6. Autoriser l'embauche d'une ressource externe dans le cadre de l'étude d'opportunité pour un regroupement municipal;
 - 4.7. Reconduire le mandat de mairesse suppléante de madame Cathy Fontaine;
5. Voirie, réseau routier et transport;

- 5.1. Autoriser un contrat de fauchage pour 2024-2025-2026;
- 5.2. Autoriser le paiement de facture à Transport en vrac St-Denis dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet PPA-ES;
6. Hygiène du milieu;
 - 6.1. Octroi du contrat pour la préparation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour la mise aux normes du système de traitement des eaux usées;
7. Aménagement, Urbanisme et Développement;
 - 7.1. Appui au projet « Lab-Ouelle Éco-Cabines » de Linéaire Habitation;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

3 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 146 – 2023

3.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 8 août dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 147 – 2023

4.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS D'AOÛT 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés d'août 2023, pour un montant de 37 006.87 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 148 – 2023

4.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en septembre 2023, pour un montant de 53 692.64 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LISTE DES COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2023		
BUOPRO CITATION	Articles de bureaux et contrat photocopieur	1 065.87 \$
RONA LA POCATIÈRE	Rouleau peinture, buffer, crayon, pinceau poteaux escalier etc	1 367.28 \$
JAGUAR MÉDIA INC.	Abonnement annuel - RIMQ	201.21 \$
MRC DE KAMOURSKA	Quote-Part - 3e Versement et km - inspection régionale	24 393.90 \$
DISTRIBUTION B. DE ROY	Lait, crème, tubes, cheddar - Fête au Village	243.62 \$
RICHARD BOSSINOTTE - DISCO MOBILE	Musique animation - Fête au Village	500.00 \$
DIRECTION DE LA GESTION DES FONDS DU TERR.	Mutation - juillet	10.00 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Étude de faisabilité - T.E.U.	541.50 \$
CHOX FM INC	Annonce fête au Village	110.38 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Asphalte froide, pinceau, semence de pelouse, géotextile etc	2 030.12 \$
ALIMENTATION RENE PELLETIER	Gateau - Fête au Village	115.10 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.	Location de pelle mécanique	5 653.10 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	Papier a mains, nettoyeur a toilette, à vitre, et sacs a poubelle	202.47 \$
G.LEMIEUX ET FILS INC.	Terre et transport	458.34 \$
CANADIAN TIRE	Essuie-tout, semance de pelouse, huile etc	168.97 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	Location de toilette - Fête au Village	129.35 \$
PEINTURE SUR PAVAGE W.M	Peinture blanche et stationnement handicapé	6 599.56 \$
ATRIA	Sauvegarde en ligne et license mensuelle-Microsoft 365	168.14 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Collecte matière résiduelle	1 330.96 \$
9048-2688 QUEBEC INC (AGRO ENVIRO LAB)	Analyse des eaux usées - 2 x	451.29 \$
LES CHAPITEAUX DE L'EST	Location de chapiteaux - Fête au Village	2 615.68 \$
BIBIANE ANCTIL	Peinture et pinceau - Fête au Village	56.05 \$
GESTION FK2 S.E.N.C.	Bar a poutine - Fête au Village	500.00 \$
MEDIAL SERVICE CONSEIL SANTÉ ET SÉCURITÉ	Programme de prévention	3 410.56 \$
NANCY CHASSÉ	Honoraire professionnel - Août	517.34 \$
FERME SAUMONÈRE	Nettoyage de fossé	712.85 \$
LOISIR ET SPORT BAS-ST-LAURENT	Loisir rural Lac-Mégantic - Agente de developpement	139.00 \$
	Sous-total	53 692.64 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 AOÛT 2023		
Hydro Québec	Éclairage public	150.63 \$
Maxie Milliard photo et création	photo fête au village	300.00 \$
Pièces Doiron Inc	Changement d'huile camion	775.68 \$
Vidéotron	Téléphonie municipale	202.41 \$
Visa Desjardins	Essence, cruche d'eau, articles rencontre MADA et Haut-Pays etc	937.70 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2023-08-31	21 735.11 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2023-08-31	12 905.34 \$
	Sous-total	37 006.87 \$
	GRAND TOTAL	90 699.51 \$

RÉS. 149 – 2023 4.03 AUTORISER DES FRAIS D'ADHÉSION, D'ENTENTE ET D'ABONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous renouvelons nos adhésions, ententes et abonnements;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions, ententes et abonnements préalablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité renouvèle son adhésion annuelle pour :

- Tourisme Bas-Saint-Laurent au montant 349.52 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 150 – 2023 4.04 DÉMISSION DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière adjointe a remis sa démission le 17 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE sa dernière journée de travail est le 19 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la démission de madame Stéphanie Bilodeau au poste de greffière-trésorière adjointe. Nous la remercions d'avoir postulé et tenté l'expérience.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 151 – 2023 **4.05 RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028 – NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECO) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECO) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- **DE** conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- **D'**augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

- **DE** n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

- **DE** permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

- **DE** rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

- **DE** transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député provincial de Côte-du-Sud, monsieur Mathieu Rivest, au député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, monsieur Bernard Généreux, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 152 – 2023

4.06 AUTORISER L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EXTERNE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR UN REGROUPEMENT MUNICIPAL

ATTENDU QU'une aide financière a été accordée par le MAMH le 3 juillet 2023 dans le cadre du projet d'entente intermunicipale relative au partage de deux (2) ressources techniques entre les sept (7) municipalités suivantes; Ville La Pocatière, Rivière-Ouelle; Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Denis-De La Bouteillerie Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QU'une des ressources a remis sa démission le 17 juillet 2023;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre du Comité sur l'étude de regroupement qui a eu lieu à Rivière-Ouelle le 10 juillet 2023, il a été proposé de contacter monsieur André Bernier pour s'assurer de son intérêt d'agir comme ressource technique et de soutien à la recherche;

ATTENDU QU'à la suite du consensus du Comité sur l'étude de regroupement il a été accepté de donner le mandat à monsieur André Bernier au taux horaire proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, à titre de Municipalité demanderesse de l'aide financière dans le cadre pour le soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité du MAMH, procède à l'embauche de monsieur André Bernier aux conditions du bordereau d'embauche à titre de ressource externe pour le mandat de soutien à la recherche avec l'accord des sept (7) municipalités participantes à l'étude de regroupement soient :

- Ville de La Pocatière;
- Municipalité de Rivière-Ouelle;
- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;
- Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;
- Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;
- Municipalité de Saint-Pacôme;
- Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 153 – 2023

4.07 RECONDUIRE LE MANDAT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT l'article 142 du Code municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Cathy Fontaine soit reconduite à titre de mairesse suppléante de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth et soit désignée, par l'adoption de la présente, substitut de monsieur le maire à la MRC de Kamouraska, et ce pour la prochaine année soit du 5 septembre 2023 au 3 septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 – VOIRIE, RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT

RÉS. 154 – 2023

5.01 AUTORISER UN CONTRAT DE FAUCHAGE POUR 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumission sur invitation auprès de deux (2) soumissionnaires ont été faites pour le fauchage de bords de chemins soit, la compagnie 9388-2678 Québec inc. (René Bastille) de Rivière-du-Loup et Les entreprises Norbel de Saint-Aubert;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) entreprises ont déposé une offre de service pour le fauchage des bords de chemins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller,

Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service la plus basse soit celle de la compagnie 9388-2678 Québec inc. au taux fixe de 85 \$/heure pour les années 2024-2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 155-2023 5.02 AUTORISER LE PAIEMENT DE FACTURE À TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PPA-ES

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'achat 24 voyages de 0¾ cassé pour l'amélioration de la chaussée sur la route de l'Église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE payer la facture au montant de 5 795.31 \$ taxes nettes à Transport en vrac St-Denis avec l'aide financière du Programme d'aide financière à la voirie locale - Projet particulier d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – HYGIÈNE DU MILIEU

RÉS. 156 - 2023 6.01 OCTROI DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE POUR LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour les services professionnels requis dans le cadre du dossier de mise aux normes du traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels du projet seront financés dans le cadre du sous-volet 1 du programme PRIMEAU (dossier 514730);

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a accepté les termes du devis de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé des offres qui ont été jugées conformes;

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVEC TAXES
Apex Expert Conseil inc.	109 088.28 \$
4455878 Canada Inc. (Bruser)	87 346.51 \$
GBI Experts-conseils inc.	119 114.10 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de services professionnels pour la préparation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour la mise aux normes du système de traitement des eaux usées au soumissionnaire conforme ayant soumis le prix le plus bas, soit 4455878 Canada Inc. (Bruser), au montant de 87 346.51 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉS. 157 - 2023

7.01.- APPUI AU PROJET « LAB-OUELLE ÉCO-CABINES » DE LINÉAIRE HABITATION

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs de Linéaire Habitation élaborent un projet sous le nom de Lab-Ouelle Écocabines sur le territoire de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative innovante, qui vise à établir un pôle de tourisme nature est en parfaite adéquation avec notre vision de développement local;

CONSIDÉRANT QUE le projet Lab-Ouelle est une solution unique qui combine l'intimité d'une retraite nature avec une approche qui répond à une lacune évidente dans l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE le projet Lab-Ouelle créera une expérience immersive qui répondra aux attentes des voyageurs modernes par la construction d'écocabines offrant de l'hébergement personnalisé et confortable tout en respectant la nature environnante;

CONSIDÉRANT QUE Lab-Ouelle créera un impact positif sur notre économie locale, la création d'emploi et la promotion de notre région en tant que destination durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth soutient fermement les efforts déployés par l'équipe de LAB-Ouelle pour concrétiser cette vision qui deviendra un atout majeur pour notre communauté, nos visiteurs et le Bas-Saint-Laurent dans son ensemble avec l'écotourisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 – PÉRIODE DE QUESTIONS

9 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 158- 2023

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales
